

Geschäftsstelle Eidgenössischer Schwingerverband

Rumendingenstrasse 1

3423 Ersigen

Telefon: 034 445 20 89

Handy 079 222 54 92

Mail geschaeftsstelle@esv.ch

CHECKLISTE

Mesures de protection contre le COVID-19 Lutte Suisse "Domaine du sport"

- Les personnes concernées (comité, entraîneurs, lutteurs, parents, coach J+S, ...) ont été informées **des mesures prises et des processus définis**.
- Des désinfectants, des ustensiles de nettoyage supplémentaires et, si nécessaire, des masques et des gants de protection ont été organisés.
- Des mesures ont été organisées pour la zone d'accès aux locaux d'entraînement (zones d'attente, marquage des distances, protocoles d'accès, ...).
- L'organisation des cours (blocs de cours/temps de formation, nombre maximum de groupes par bloc de cours) et la composition des groupes de cours ont été planifiés.
- Les sections/points suivants du document "Mesures de protection dans la zone de lutte athlétique de l'AFLS" doivent être respectés :
 - Point 4.1 Conditions de l'espace/du lieu d'entraînement,
 - Point 4.4 Accessibilité et organisation au sein de l'infrastructure,
 - Paragraphe «Organisation»
 - Point 4.5 4.5 Répartition de plusieurs groupes dans les grandes installations sportives,
 - Paragraphe 5 Formes d'entraînement, jeux et organisation
- L'affiche de l'OFSP "Règles d'hygiène et de conduite" a été accrochée dans la zone d'entrée et à d'autres endroits dans l'infrastructure de formation (Téléchargement: [Site OFSP](#)).
- Les mesures de protection ont été comparées avec les propriétaires/bailleurs du local d'entraînement et adaptées si nécessaire.

Ersigen, 5 Mai 2020